



## COMPTE RENDU DU CHSCT 17 Octobre 2019

En préambule, les élus ont lu la liminaire suivante :

### *DECLARATION LIMINAIRE DE L'INTERSYNDICALE DU PUY DE DÔME*

Monsieur le Président,

Ce CHS-CT est convoqué alors que partout dans le pays, les agents des Finances Publiques et les élus combattent la Géographie revisitée imposée par leur Direction Générale. Ce CHS-CT est convoqué alors que dans nos *administrations* des agents mettent fin à leurs jours sur leur lieu de travail.

Le nouveau Directeur Général des Finances Publiques Jérôme FOURNEL bien connu des douaniers, reste assis lors de la minute de silence rendant hommage à notre collègue Pascale COLLIN en poste au SIE d'Yvetot décédée sur son lieu de travail.

Cette provocation indigne suscite l'écœurement des collègues.

Est-ce ainsi que la DGFIP entend mener ses réformes, manager ses agents ?? Nous sommes opposés à ces méthodes et le faisons savoir.

Ces méthodes employées, pour le projet de géographie revisitée, nous les dénonçons. Aujourd'hui les agents du Centre des Finances Publiques d'Ambert sont venus vous apporter les pétitions qu'ils ont fait signer semaine après semaine sur le marché de la commune d'Ambert recueillant ainsi l'opposition de la population à la fermeture même partielle du site... Le départ annoncé de services du CFP d'Ambert, pourtant sous-préfecture, symbolise l'absence de concertation dans le Puy de Dôme mais n'oublions pas que les agents d'autres services et d'autres postes, comme le Mont Dore, sont aussi dans l'action.

Les agents, les habitants, les citoyens, les élus et plus seulement les OS, vous disent que ces fermetures et plus largement cette contre-réforme, témoignent d'un retour en arrière sans précédent. Pour preuve les très nombreuses délibérations prises par les conseils municipaux ou communautaires.

Le 3 octobre dernier, les organisations nationales des Finances Publiques ont déposé solennellement, en intersyndicale et au nom de l'ensemble des personnels de la DGFIP, un droit d'alerte conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982 : « l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que toute déféctuosité qu'il constate dans les systèmes de protection . Il peut se retirer d'une telle situation... ».

Les représentants du personnel, membres du CHS-CT du Puy-de-Dôme, approuvent cette initiative qui vise à prendre en compte le malaise des agents.

En effet, les agents des administrations financières font face à un projet destructeur.

Ceux de l'INSEE ont subi les effets d'une réorganisation territoriale depuis 2015. Ainsi l'établissement de Clermont-Ferrand a perdu son statut de direction régionale. Un de ses 3 services a été supprimé et les missions d'un deuxième service, celui des ressources humaines, ont été fortement réduites. Cet épisode et ses conséquences néfastes sur les agents ont été maintes fois évoqués dans cette instance. Tandis que les effectifs ne cessent de diminuer et que les équipes travaillent à flux tendu, la direction de l'INSEE a décidé de revoir les règlements intérieurs et tente d'imposer une réforme régressive, ressentie comme une sanction par une immense majorité des agents.

Les organisations syndicales de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects sont particulièrement inquiètes suite à la publication du rapport Gardette. Ce rapport prévoit à l'horizon 2022-2024, le transfert de 11 taxes sur les 14 que prélève la douane, à la DGFIP. C'est tout un pan de l'administration douanière qui s'en va. Cela entraînera inévitablement des modifications de portefeuille de nombreux services et impactera globalement les capacités de contrôle. De plus, une réorganisation territoriale s'ensuivra accompagnée de ses inévitables effets sociaux, organisationnels et fonctionnels. Or, compte tenu de la destruction du réseau de la DGDDI, mise en œuvre depuis 1993, les possibilités de reclassement en proximité seront très limités comme nous pouvons déjà le constater ici en Auvergne.

Pour faire simple, c'est la quasi-disparition de la branche « Droits indirects » de la Direction Générale des Douanes et Droits indirects qui est programmée, suscitant toujours plus d'inquiétude chez les douaniers.

Ce sont des centaines (et peut-être des milliers) d'emplois qui sont appelés à disparaître et autant de situations personnelles et familiales qui sont menacées.

Les inquiétudes des agents, toutes administrations confondues, sont d'autant plus grandes que tout ceci va se dérouler dans un contexte de dialogue social fortement dégradé par la réforme de la Fonction Publique, avec un recours moindre aux Commissions administratives paritaires qui vient s'ajouter à la disparition des Comites Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

Tout ceci ne peut qu'aboutir à un sentiment généralisé de mal être Monsieur le Président et ceci n'est pas une vue de l'esprit.

**Cela a été relevé par l'observatoire interne réalisé par IPSOS, à la demande de BERCY !**

Mais avant de commencer cette séance, nous vous invitons à vous lever et à observer une minute de silence en hommage aux fonctionnaires qui ont mis fin à leurs jours sur leur lieu de travail.



Une minute de silence a été respectée.

Le président a répondu à la liminaire, en indiquant que pour le cas d'Ambert, des annonces seront faites. En tant que Directeur, il se déplacera sur place ; les agents de Cunlhat seront associés à cette visite. Le Président ne partage l'idée de destruction du réseau. Il est conscient que le projet de géographie revisitée aura des impacts professionnels et personnels mais regrette que les OS ne soient pas une force de proposition.

Le médecin de prévention indique qu'elle a rédigé deux rapports, un pour Ambert et un pour le Mont-Dore. Les agents ont exprimé leurs colères et leurs angoisses. Le médecin rappelle que le Secrétariat Général du Ministère vient de créer une boîte mail fonctionnelle pour faire remonter les informations.

A la DGDDI, suite au rapport Gardette qui fixe le cap du transfert des missions fiscales, des GT seront mis en place taxe par taxe pour poser les modalités des futures procédures. Quelles seront les conséquences de ces transferts pour les agents des deux administrations ? Une collègue souligne que l'Auvergne a déjà payé un lourd tribut suite au PSD ( Plan Stratégique Douanier ).

Pour l'INSEE, le chef du Service Administration Ressources indique que la réorganisation territoriale a déjà été évoquée lors de précédentes réunions. Il précise que la modification du règlement intérieur de l'INSEE ne doit pas être discuté lors du CHSCT.

**Point 1** : les PV des séances précédentes ont été approuvés à l'unanimité.

**Point 2** : Les fiches de postes à risques.

=> DGDDI : Une ligne a été ajoutée concernant la notion de charge mentale pour l'encadrement, suite au non remplacement des départs des encadrants intermédiaires. Cette notion inquiète dans la mesure où les personnels s'interrogent sur la pérennité des services.

=> ENFIP : Un collègue évoque les moyens mis en œuvre sur le contrôle de l'accès à l'ENFIP. Il souhaiterait que cet accueil puisse se faire à l'extérieur du bâtiment et non à l'intérieur et demande si des crédits pourraient être débloqués pour améliorer la sécurité.

Le directeur de l'ENFIP répond qu'une personne a été de nouveau affectée à l'accueil de manière permanente.

**Point 3** : Evolution des postes de la division Etat Civil de l' INSEE

=> Avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique, les équipes de l'INSEE ont perdu une partie de leurs missions sur ce domaine.

**Point 4** : Point d'étape sur la situation des agents des douanes restructurés

=> Allier : L'agent nommé à St Pourçain-sur-Sioule est mis à disposition jusqu'au 31 décembre 2019, suivi d'un détachement à la Trésorerie de Dompierre-sur-Besbre. Cette trésorerie devrait fermer au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Va t'il suivre la mission ?

L'agent nommé à Gannat a été mis sur des fonctions d'accueil dès son affectation au 1<sup>er</sup> octobre dernier. Est-ce judicieux à cette période sachant qu'il n'a pas encore suivi de formation métier ?

Deux agents, pour le moment non reclassés, seront basés dans des locaux de la DDFIP. Un troisième collègue, quant à lui, fait du travail à distance pour le bureau des douanes de Clermont-Ferrand, et ce jusqu' à sa retraite.

Pour les autres agents, leur mise à disposition semble bien se dérouler.

=> Cantal : L'agent détaché sur un poste ALD sur Aurillac souhaite prolonger celui-ci.

=> Clermont Recette Régionale : Le collègue en congé de longue maladie pourrait être prolongé jusqu' à sa retraite.

**Point 5** : Retiré de l'ordre du jour.

**Point 6** : Examen des registres santé et sécurité au travail.

La majorité des points mentionnés sur les registres concernent la gestion de la canicule dans les locaux administratifs.

DGFIP => Les sites de Chamalières et de Berthelot vont chacun, être doté d'une salle climatisée accessible à tous.

=> SIP Sud : le médecin de prévention a rendu son rapport. Le Président a donné son accord pour que ce compte rendu et le résultat des analyses soient diffusés auprès des agents.

INSEE => Deux salles de réunions seront équipées de la climatisation et accessibles aux agents.

**Point 7** : Les crédits

Les crédits pour l'année 2019 s'élèvent à la somme de 178 718 euros.

2 % de la réserve ont été libérés, les 3 % restant semblent définitivement perdus.

L'intégralité des crédits a été engagé.

Les représentants des personnels ont donné leur accord de principe sur la possibilité d'engager des actions de formations ou achat de matériels sur prescription médicale, avant le 1<sup>er</sup> CHSCT de 2020.

**Point 8** : Question diverses

Le Directeur va « user de son pouvoir hiérarchique » dans la résolution du problème de l'accueil à Berthelot.

#### **Les délégués du CHSCT :**

***Titulaires : Christine PEREIRA ( FO-DGFIP ) - Jean Marc LE FAY ( FO-DGFIP )***

***Suppléants : Françoise MEHEL ( FO-Douanes ) - Hélène SEGAULT ( FO-INSEE )***